

But 1 : Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels.

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international doivent non seulement embrasser et promouvoir les principes du DD sur la scène internationale, mais aussi veiller à ce qu'ils deviennent un élément fondamental de tous les aspects de leur activité. L'accomplissement de ce but exige une direction responsable et un personnel qui a confiance dans sa capacité d'incorporer les principes et critères suivants du DD dans les politiques, les programmes et les opérations.

- **processus décisionnel intégré** : fonder les décisions sur une évaluation globale de leurs incidences environnementales, sociales et économiques à court et à long termes, afin de s'assurer qu'elles produisent des résultats durables.
- **Consultation, transparence, partenariat, responsabilité partagée et obligation de rendre compte** : discuter avec les autres ministères et organismes fédéraux et les divers paliers de gouvernement, les organisations autochtones, le secteur privé, la société civile et les organisations nationales et internationales selon que de besoin, pour garantir un processus décisionnel inclusif sur les questions de fond et un partenariat fondé sur le mandat,

les ressources et les compétences de tous les partenaires, ainsi que des mécanismes de rapport efficaces.

- **Utilisation efficace des ressources** : promouvoir des politiques, des pratiques et des technologies qui réduisent la consommation et utilisent les ressources le plus efficacement possible.

Une application professionnelle des principes du DD suppose aussi un effectif qui se sent apprécié, a la formation voulue et est rémunéré de façon appropriée. Les deux ministères mettent de l'avant des politiques de ressources humaines en ce sens pour améliorer le moral des employés et leur satisfaction au travail, et diminuer le nombre de départs hâtifs dans certains groupes. Une des initiatives en cours est l'initiative e³, basée sur les principes de l'équilibre, de l'efficacité et de l'excellence : elle suppose de mettre en place des priorités claires et limitées, et de trouver des façons de travailler plus intelligemment de manière à trouver un meilleur équilibre entre la vie personnelle de l'individu et sa vie professionnelle.

Le tableau ci-après concernant le but 1 présente les nouveaux engagements pris par les deux ministères pour s'assurer de faire du DD un précepte opérationnel; on y trouve en outre les